



CENTRE CULTUREL  
DE LA PETITE ITALIE

505, rue Jean-Talon E.  
Montréal, Qc. H2R 1T6  
T (514) 271.2524  
F (514) 271.5073

## RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

- Le locataire ne doit pas :
  - Coller, clouer, visser ou causer tout autre dommage aux murs et aux planchers de la salle.
- Le locataire sera responsable de payer pour tout dommage encouru.
- Le locataire n'a aucun accès à l'équipement audio et visuel de la Casa. Seulement le technicien de la Casa y a accès.
- Le locataire devra désigner une personne ressource et fournir son numéro de téléphone/cellulaire.
- Le locataire ne peut pas sous-louer la salle en aucun temps.
- Le locataire est responsable d'obtenir tout permis requis pour l'activité.
- La salle doit être remise dans le même état tel que reçu.
- Le traiteur, lorsque terminé, doit laisser la cuisine et la/les salle(s) dans un état très propre.
- Le traiteur doit mettre tous les sacs de poubelle dans le garage. Les sacs doivent être attachés, sans trous et les déchets de nourriture doivent être mis dans des sacs doubles.
- Permis d'alcool non inclus. Un permis de réunion est obligatoire pour servir ou vendre des boissons alcooliques. Le locataire est responsable d'obtenir ledit permis 15 jours avant l'événement. La régie des alcools exige que toute demande soit traitée 15 jours avant la date de l'événement.
- Un dépôt de 50% est exigé à la signature du contrat.
- ***Le paiement complet du contrat est exigé 15 jours avant la date de l'événement, à défaut de quoi le locataire n'aura pas accès aux lieux.***